

FINANCEMENT DES CRÉDITS D'IMPÔT REMBOURSABLES

FINANCEMENT JUSQU'À 100 % DE VOS CRÉDITS D'IMPÔT REMBOURSABLES

LES CRÉDITS D'IMPÔT CONCRÉTISENT LE SOUTIEN DU GOUVERNEMENT AUX ENTREPRISES D'ICI. À INVESTISSEMENT QUÉBEC, NOUS POUVONS VOUS AIDER À TRANSFORMER CES SOMMES EN LIQUIDITÉS DISPONIBLES DÈS MAINTENANT.

Nos solutions de financement

- Prêt à terme à tarif concurrentiel
- Garantie de prêt
Garantie de remboursement de la perte nette subie par l'institution financière qui vous accorde un prêt

Nos modalités

50 000 \$

- 50 000 \$ – financement minimal pour les crédits d'impôt RSDE et 20 000 \$ pour les autres crédits d'impôt.

100 %

- Peut couvrir jusqu'à 100 % des crédits d'impôt remboursables au cours d'un exercice financier (exceptionnellement deux).

18 mois

- La durée maximale du financement est généralement de 18 mois après la date de fin d'exercice financé ou 24 mois pour les crédits relatifs à l'économie du savoir.
- Le remboursement du capital se fait à même le versement des crédits d'impôt.
- Garantie de prêt aux modalités variables selon la situation de l'entreprise.
- Les sûretés habituelles sont exigées.

Exemples de projets admissibles

Projets donnant lieu à des crédits d'impôt remboursables en vertu des lois fiscales :

- **Crédits d'impôt à la recherche scientifique et au développement expérimental (RS&DE);**
- **Crédits d'impôt à la transformation numérique des entreprises de la presse d'information écrite (CTNP);**
- **Crédits d'impôt associés à l'économie du savoir :
Développement des affaires électroniques (CDAE);
Production de titres multimédias (TMV).**
- **Crédit d'impôt relatif à la masse salariale :
Gaspésie et certaines régions maritimes du Québec (GAS).**
- **Autres crédits d'impôt :
Investissement relatif au matériel de fabrication et de transformation ; Construction et transformation des navires (CTN);
Services d'adaptation technologique (SAT);
Crédits d'impôt relatifs à l'intégration des technologies de l'information (CTIM); tout autre crédit d'impôt remboursable.**

Critères d'admissibilité

Vous pouvez bénéficier d'un financement de crédits d'impôt si votre entreprise est admissible à un crédit d'impôt remboursable.

Exigences particulières

Votre entreprise doit soumettre un budget de caisse qui devra être jugé suffisant pour soutenir les opérations de l'entreprise.

Consultez notre site web ou communiquez avec l'un de nos conseillers pour en savoir davantage.

NOTES _____



1 844 IQINFOS
1 844 474-6367

INVESTQUEBEC.COM